

NOS MESURES POUR ASSURER VOTRE SANTÉ & VOTRE SÉCURITÉ



Nos mesures pour assurer votre santé et votre sécurité

Mise à jour en date du 6 aout 2020 (première publication le 14 mai 2020).

Face aux risques épidémiologiques résiduels de la COVID-19, le présent protocole décrit les mesures de distanciation et de protection sanitaire mobilisées pour toute formation dispensée en présentiel sur notre site de Levallois-Perret.

L'application de ce protocole veille à votre protection sanitaire et celle de nos formateurs mobilisés.

Les présentes mesures de protection sanitaire reposent sur les recommandations prescrites par les autorités sanitaires compétentes et précisées dans le « Protocole national de déconfinement » du Ministère du Travail ; protocole actualisé le 3 aout 2020 dernier. Certaines de ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales des prochaines semaines ou mois.

1. Règles d'accès au site de formation

L'accueil du site de formation

L'accueil du site de formation se situe au **14 place Marie-Jeanne Bassot à Levallois-Perret**.

À son arrivée à l'accueil du site, le stagiaire doit impérativement **être muni de sa convocation**, que Sysdream lui aura délivrée au plus tard 48 heures avant le début de la formation. Cette convocation est à présenter sous format papier ou électronique.

Les équipes de Sysdream prennent en charge **l'accompagnement, depuis l'accueil, de tout stagiaire devant suivre une formation**, en lui remettant **un kit de protection sanitaire individuel**, et en lui présentant les mesures de protection et d'hygiène en vigueur dans le cadre de la formation.

La désinfection des mains et le port d'un masque de protection sont obligatoires pour toute personne se présentant à l'entrée du site. Cf. Le chapitre ci-après sur les "*Mesures d'hygiène et protection individuelle*".

L'accès aux salles de formation

Les formations seront dispensées dans le bâtiment situé au 53 rue Baudin, à quelques mètres de l'accueil place Marie-Jeanne Bassot.

Des panneaux d'affichage disposés à la sortie des ascenseurs et dans les couloirs du plateau de formation définissent **les parcours à suivre afin d'accéder aux salles de réunion**, ainsi qu'aux espaces communs. Ces parcours visent à limiter tout entrecroisement entre personnes, dans les couloirs ou autres espaces servant à la circulation des clients, des personnels internes et prestataires externes à Sysdream.

L'utilisation des ascenseurs

Pour accéder aux salles de formation depuis le rez-de-chaussée ou le parking du bâtiment, **l'utilisation d'un ascenseur est limitée à deux personnes à la fois.**

2. Mesures d'hygiène et de protection individuelle

Le port d'un masque de protection est obligatoire durant la période de présence dans nos locaux.

Le port du masque est obligatoire dans la salle de formation et en dehors (espaces communs, espaces de circulation). Lors de votre venue sur site, il est obligatoire de porter le masque dans certaines rues de Levallois-Perret. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la page suivante : <https://www.ville-levallois.fr/non-classe/coronavirus-toutes-les-informations-pratiques/>

Dès l'accueil sur site, Sysdream remet à chaque stagiaire **un sachet individuel composé de 2 masques de protection par jour suivi de formation.**

Nota : Toute personne peut être munie de son propre masque sous réserve qu'il respecte les normes de protection en vigueur énoncées par les autorités sanitaires.

Le lavage et la désinfection des mains sont obligatoires durant la période de présence sur le site de formation. Du savon est mis à disposition à proximité de l'ensemble des points d'eau. Des recommandations sur « *Comment se laver les mains ?* » sont affichées devant chaque lavabo.

Des **flacons de gel hydroalcoolique sont installés dans les emplacements névralgiques** (à l'accueil, sur le plateau de formation, ...), permettant de se désinfecter les mains tout au long de la journée.

La **récupération des masques usagés est assurée quotidiennement.** Des poubelles dédiées à cet effet sont positionnées à la sortie/entrée des ascenseurs du plateau de formation.

Nota : l'ensemble des salariés de Sysdream alors présents sur plateau de formation disposent des mêmes obligations de protection sanitaire individuelle.

3. Mesures d'hygiène et de protection des salles de formation

Les salles de formation sont aménagées de sorte à assurer une protection sanitaire de l'ensemble des personnes présentes dans les salles, ainsi qu'aux formateurs eux-mêmes.

Les salles de formation sont structurellement organisées de manière à **respecter la distanciation physique entre chacun des stagiaires.**

Afin de limiter la projection directe de gouttelettes du formateur vers ses stagiaires, et inversement, **un « cockpit » est aménagé au niveau du bureau du formateur afin que ce dernier soit entouré de parois plastifiées transparentes.**

Les stagiaires présents en salle de formation doivent obligatoirement porter un masque de protection des voies buccales et nasales. Il est en de même pour le formateur dès que ce dernier doit être amené à sortir de son espace « cockpit ».

Les salles de formation utilisées font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au quotidien. L'aération des salles de formation est assurée par le formateur.

4. Sécurisation des espaces de détente et de convivialité

Des **fontaines à eau sont proposées afin de permettre de remplir des bouteilles d'eau ou gourdes individuelles.** Des **machines à café sont de même proposées,** sous réserve de respect des règles d'hygiène définies à proximité de ces équipements.

5. Restauration à l'heure du déjeuner

Le **restaurant d'entreprise situé à proximité du site de formation est proposé aux stagiaires.** Les mesures de protection sanitaire du restaurant s'appliquent alors, notamment **le port obligatoire d'un masque de protection.**

Un stagiaire peut, s'il le souhaite, prendre son déjeuner individuellement depuis le bureau qui lui a été attribué dans la salle de formation ; sous réserve de respect des gestes barrière et des mesures de distanciation affichées au sein des salles, ainsi que d'un nettoyage et d'une désinfection des espaces utilisés lors du déjeuner.

6. Comportement à adopter en cas de symptômes au COVID-19

Présence sur site de formation

Pour toute personne présente sur site de formation et présentant des symptômes au virus de la COVID-19, il lui sera explicitement demandée de quitter le site et de prendre contact avec son médecin traitant, sinon recourir au SAMU (en contactant le 15).

Sysdream veillera alors à recenser la liste des personnes avec qui la personne présentant des symptômes à la COVID-19 aurait pu entrer en contact lors de sa présence sur site de formation, de manière à en informer dans les plus brefs délais les personnes ainsi identifiées.

Hors du site de formation

Toute personne présentant des symptômes à la COVID-19 doit s'abstenir de se rendre sur site de formation.

7. Référent COVID-19 dédié aux prestations de formation

Un référent COVID-19 est mobilisé spécifiquement au sein de Sysdream, afin de veiller à la bonne application des mesures décrites ci-après, et de leur ajustement fonction de l'évolution des obligations et recommandations qui seraient émises par les autorités sanitaires et légales compétentes.

8. Rappel des gestes barrières



Afin de garantir votre sécurité et lutter contre la propagation du COVID-19 : **nous vous demandons de bien vouloir respecter les gestes barrières suivants :**



Le port du masque est obligatoire



Se laver les mains très régulièrement



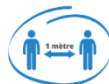
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Se saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Limiter les déplacements et les contacts. Respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre